

Conseil d'administration

Séance du 13 juillet 2021

Délibération n°31-2021

Portant attribution des subventions au titre de l'exercice 2021

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement et L.331-2 et suivants relatifs à la charte et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 et par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par les arrêtés du 18 avril 2016 et du 24 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°21-2021 du conseil d'administration du Parc national du Mercantour du 13 juillet 2021 relative à la mise en œuvre du dispositif de subvention de l'établissement public ;

Vu la délibération n°13-2021 du conseil d'administration du Parc national du Mercantour du 11 mars 2021 portant attribution de subventions au titre de l'exercice 2021 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence et en présentiel ;

Vu les demandes de subvention de communes adhérentes reçues au siège de l'établissement public au titre de l'exercice 2021 ;

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président :

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

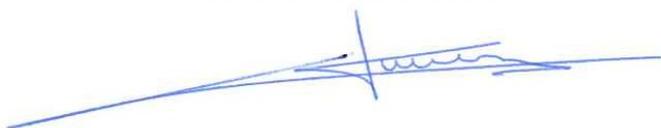
Article unique : approuve les subventions aux communes adhérentes, au titre de l'exercice 2021 et comprises dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 44 532 euros comme indiqué dans le tableau ci-après.

Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2021	Autres Financements publics
Moulinet	Accueil et sensibilisation du public	Ouverture estivale du point d'accueil PNM au chalet de Tueis	12 747,00 €	9 000,00 €	7 200,00 €	non
Uvernet-Fours	Valorisation du patrimoine culturel et naturel	Restauration patrimoniale de la Chapelle des Agneliers avec prise en compte, dans ces aménagements, de la présence de chiroptères sur le site	12 529,00 €	58 293,02 €	12 529,00 €	oui
Val d'Oronaye	Développement économique / tourisme	Requalification de l'hébergement communal GTA dans la perspective de l'obtention de la marque « Esprit Parc national »	14 055,00 €	129 112,28 €	14 055,00 €	oui
Allos	Amélioration paysagère	Travaux de confortement de la piste d'accès au lac d'Allos	10 748,00 €	33 902,50 €	10 748,00 €	non
TOTAL				230 307,80 €	44 532,00 €	

Cette délibération est adoptée à 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

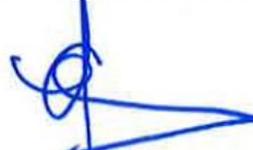
A Nice, le 13 juillet 2021

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU